

L'an deux mille onze, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

<b>CONVOCACTION DU 3 juin 2011</b>	
<b>PRESENTS (adjoints)</b>	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre                      TAILLARDAT Denis
<b>PRESENTS (conseillers)</b>	FOUQUESOLLE Patricia    PERUCH Franck                      MONJALET Vincent MAZET Mylène                      TEYSSIER Jean-Pierre                      EXPERT Robert LESCOMBE Solange
<b>ABSENTS</b>	DUBOURG Marie-Jeanne ( <i>excusée</i> )                      DUBUFFET Christiane ( <i>excusée</i> ) BROCHEC Christian ( <i>excusé</i> )                      FRITSCH Marie-Christine ( <i>excusée</i> )
<b>PROCURATION</b>	BROCHEC Christian donne procuration à Jean-Pierre BARJOU DUBOURG Marie-Jeanne donne procuration à TEYSSIER Jean-Pierre DUBUFFET Christiane donne procuration à MAZET Mylène
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	FOUQUESOLLE Patricia

## **1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 29/04/2011)**

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

## **2 ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

① Validation dossier de demande de subvention halle auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce):

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié à la CCIT de Lot et Garonne, par sa délibération en date du 04/02/2011, le montage et le suivi administratif d'une opération d'aménagement et de développement commercial de commune rurale (OACR) comprenant notamment une étude socio-économique de la commune, une enquête auprès des commerçants et prestataires de services sédentaires et non-sédentaires situés à proximité de la Halle de marché et la réalisation du dossier de demande de subventions à l'Etat (FISAC), au Conseil Régional et au Conseil Général.

Une évaluation du coût des aménagements programmés a été réalisée par les cabinets d'études Cauty & Laparra Architectes, qui sont également chargés de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel de ces aménagements **pour un coût total de 278 967 €.**

Monsieur le Maire expose que ces aménagements ne pourront être réalisés que dans la mesure où la Commune pourra obtenir les subventions qu'elle va solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, avec l'appui technique de la CCIT.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver l'avant-projet d'aménagement de la halle de marché de Lauzun et de ses abords en faveur du commerce, de l'artisanat et des services de proximité ;
- de solliciter auprès de l'Etat (FISAC), de la Région et du Département les subventions mobilisables, à hauteur de :
  - FISAC (OACR – Halles et marchés couverts et de plein air) : 86 639 €
  - CONSEIL REGIONAL (OACR – Halles et marchés) : 50 820 €
  - CONSEIL GENERAL (Opération rurale de développement artisanal et commercial) : 50 820 €

**soit au total 67,5% du montant des investissements.**

- d'engager les finances de la commune, en complément des subventions sollicitées, à hauteur de 90 688 € (**soit 32,5% du total des investissements matériels et immatériels**)

## ② Décision modificative budget :

Suite au devis reçu concernant la rénovation pour la partie restante de la toiture de l'église, pour un montant de 14 053.00 € TTC, et l'avenant établi par la société Moron Construction concernant la réouverture d'une arche à l'intérieur de l'église pour un montant de 4256.37 € TTC, il convient de prendre une décision modificative du budget.

M. le Maire propose des virements internes de crédits en provenance de postes budgétaires présentant des disponibilités en faveur d'autres postes dont la dotation budgétaire initiale est insuffisante, afin de maintenir équilibre et cohérence dans les comptes municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les propositions de virements internes de crédits, ci-dessous détaillées :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
020- Dépenses imprévues	-10 000,00			
Opération 58 – Voirie réseaux, 2315 - Plan de circulation	-10 000,00			
<b>Opération 66 - Eglise</b> 2313 - Constructions	20 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

## ③ Création poste Adjoint Administratif de 2<sup>ième</sup> classe à temps complet :

Suite à l'obtention de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe d'un agent communal, étant actuellement à 28H par semaine, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ième</sup> classe à temps complet, afin de pouvoir ensuite le nommer Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ième</sup> classe à temps complet.

## ④ Création poste Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un agent communal a passés un examen professionnel pour accéder à ce grade et propose de créer ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

## ⑤ Modification emplacement bureau de vote :

Considérant que les travaux de rénovation de la mairie sont terminés pour la partie secrétariat et la salle du conseil, il serait souhaitable de déplacer de façon définitive le bureau de vote vers la nouvelle salle du conseil municipal, au rez-de-chaussée de la nouvelle mairie, 2 rue Marcel Hervé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

## ⑥ Questions diverses :

- a- Remerciement POUMEAU Agnès pour les chèques cadeaux offerts par les conseillers municipaux à l'occasion de la naissance de son fils Gabriel,
- b- Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal : changement du photocopieur du secrétariat de la mairie pour un modèle couleur, fonction scanner et mise en réseau. Monsieur le Maire propose de fixer le prix public d'une copie couleur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le prix de la copie couleur à 1.00 €.
- c- Schéma départemental de l'intercommunalité : afin que chacun puisse en prendre connaissance, un lien internet sera envoyé par mail avec le compte rendu du Conseil Municipal de ce jour,

- d- Mise à disposition surface pour fourrage : la Chambre d'Agriculture du 47 organise une bourse fourrage entre agriculteurs mais aussi à destination des particuliers pour utiliser toutes les parcelles dont le couvert végétal est habituellement broyé afin de les mettre à disposition des éleveurs du voisinage,
- e- Demande du Parti Socialiste de mise à disposition de la salle J. Ferry pour y tenir des bureaux de vote lors des « primaires » les 9 et 16 octobre 2011 entre 9H et 18H (Code Général des Collectivités territoriales Article L.2144-3) : Le Conseil Municipal donne son accord,
- f- Infos ADEL : l'association étant en sommeil, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le versement de la subvention qui lui avait été attribuée par délibération du 29.04.11,
- g- Marchands ambulants : M. le Maire informe les élus qu'un marchand de Pizza sera présent tout les mardis soir et un marchand de Kebab tous les jeudis soir au lac, de plus un marchand de Fish and Chips sera présent tous les vendredis soir devant le Café des Sports, de même qu'un marchand de pizza sera présent un mercredi par mois devant le Floc n'Tea,
- h- M. le Maire informe le Conseil que le CAE accordé par le Conseil Général a été attribué à M. Wilfried MASSON à compter du 07/06/11,
- i- Information Grands Electeurs pour élection sénatoriales : M. le Maire remet à chaque élu la convocation au Conseil Municipal du 17/06/11 à 18 H 00,
- j- Agence Postale Communale : M. le Maire informe le Conseil que sur les 35 000 € inscrits au budget afin de financer les travaux de rénovation des locaux rue Marcel Hervé, à ce jour 12 000 € ont été consommés pour l'Agence Postale Communale desquels il faudra déduire les 6 000 € de subvention obtenus, quelques finitions sont encore à prévoir et peut être qu'une partie du budget restant permettra la réfection des façades.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

